



## COMMUNIQUE DE PRESSE

le 21 novembre 2024

### **BAISSES TARIFAIRES ARBITRAIRES AMBULANCIERS PRIVÉS, BIOLOGISTES, RADIOLOGUES unis pour dénoncer une atteinte grave au dialogue conventionnel**

Un amendement N°1370<sup>1</sup>, déposé par le Gouvernement au PLFSS 2025 actuellement débattu par le Sénat, **intègre le transport sanitaire à l'article 15** du projet de loi. Cet article 15 visait jusqu'alors l'imagerie médicale et la biologie, en permettant des baisses tarifaires unilatérales en dehors du processus de négociation conventionnelle.

Les trois professions souscrivent à la nécessité de mieux maîtriser l'évolution des dépenses de santé. Mais cette maîtrise, pour être durable, ne peut se faire **qu'au travers de l'amélioration de la pertinence des demandes d'exams** biologiques, radiologiques et de transports sanitaires des patients.

Ambulanciers privés, biologistes et médecins radiologues **s'opposent totalement à ce que des baisses tarifaires soient imposées par des décisions unilatérales et arbitraires**. De telles pratiques risqueraient de porter gravement atteinte à la qualité du dialogue conventionnel en entraînant une perte totale de confiance envers les tutelles en général et l'Assurance maladie en particulier.

**Des sources d'économie durables** pour chaque profession, basées sur la pertinence des demandes de transport ou d'examen, existent. Elles doivent être discutées et mises en œuvre entre partenaires conventionnels.

L'amendement du Gouvernement traduit et exprime une grande défiance à l'égard des partenaires conventionnels. **Il insulte leur esprit de responsabilité**. C'est un signal extrêmement négatif adressé à nos organisations professionnelles représentatives. Cela laisse craindre une attaque vers d'autres disciplines médicales et paramédicales.

**La qualité de la prise en charge des patients** dépend d'un dialogue conventionnel équitable et honnête.

#### Contacts presse :



FEDERATION NATIONALE DES  
AMBULANCIERS PRIVÉS  
(FNAP)

[presidence@fnap.fr](mailto:presidence@fnap.fr)  
Bruno BASSET - 06.58.17.78.15  
Murielle COUDRAY - 06.10.07.66.42  
Alexandre PLEURMEAU - 06.08.01.68.86



FEDERATION NATIONALE DES  
MEDECINS RADIOLOGUES  
(FNMR)

[masson@fnmr.org](mailto:masson@fnmr.org) ; [info@fnmr.org](mailto:info@fnmr.org)  
Dr Jean-Philippe MASSON  
Président FNMR  
06.07.52.21.53. - 01.53.59.34.07.



SYNDICAT DES BIOLOGISTES  
(SDBIO)

[president@sdbio.eu](mailto:president@sdbio.eu)  
Dr François BLANCHECOTTE  
Président SDBIO  
06.08.89.61.02



LES BIOLOGISTES MEDICAUX

[lionelbarrand67@gmail.com](mailto:lionelbarrand67@gmail.com)  
Dr Lionel BARRAND  
Président BIOMED  
06 67 20 81 88

<sup>1</sup> [Aperçu de l'amendement](#)